ART. PREMIER N° 240

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 240

présenté par M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa	12,	après	le mot	:
« offre »,				

insérer les mots :

« de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.